



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 février 2019

**Date de la convocation** : 19 février 2019

**Nombre de délégués**

- en exercice : 28

- présents : 23

votants : 24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle Georges Brassens de Saint-Benoît-du-Sault, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

**Présents** : Joël ANFREVILLE, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Jean BOUTET, Christian BREC, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Daniel LAFORET, Serge LAMBERT, Laurent LAROCHE, Michel LÉON, Gérard MAYAUD, Alain NEVIÈRE, Jean-Claude NOGRETTE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Hugues RIZET, Gilles TOUZET, James VALLET, Michel VIOLET.

**Pouvoir** : Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE.

**Absents** : Stéphane CALARD, Daniel CHEZE, Jean IMBERT (représenté par Hugues RIZET), Laurent ROULLET, Corinne SOULAS.

**Membres suppléants présents** : Jean-Paul BUGEAUD, Alain CAILLÈRE, Jacqueline LAROCHE, Monique PETOLON, Chantal RANNOU, Jeannine RICHARD.

**Absents** : Bertrand BAILLARGEAT, Pascal TORTIGET.

### Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2019 ;
- 3- Attribution du marché pour les travaux de voirie programme 2019 ;
- 4- Attribution du marché pour les travaux d'assainissement de chaussées programme 2019 ;
- 5- Validation du programme d'éclairage public 2019 ;
- 6- Contrat de ruralité ;
- 7- Demandes de subvention DETR 2019 ;
- 8- Initiative Brenne : adhésion 2019 ;
- 9- Revalorisation indiciaire des agents contractuels ;
- 10- Questions diverses ;
- 11- Informations diverses.

**1 - Secrétaire de séance** : Alain NEVIÈRE.

### **2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2019**

Pas d'observation.

Le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2019 à Roussines est approuvé à l'unanimité.

### **3 – Attribution du marché pour les travaux de voirie programme 2019**

La Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour a examiné les réponses de deux entreprises. Elle propose de retenir l'offre la moins élevée faite par Eurovia à hauteur de 676 024,47 € HT.

Voté à l'unanimité.

### **4 – Attribution du marché pour les travaux d'assainissement de chaussées programme 2019**

L'entreprise Bourbon est la seule ayant transmis un dossier complet, l'entreprise Duval ayant omis de fournir un acte d'engagement. Le tarif reste inchangé soit 1 € du ml. Le lot Ouest (secteur Bêlâbre) est estimé à 43 651 € HT et le lot Est (secteur Saint-Benoît) 37 897 € HT.

Voté à l'unanimité.

## **5 – Validation du programme d'éclairage public 2019**

La commission a du faire un choix sévère puisque l'estimation totale des travaux atteignait la somme de 260 000 € pour 83 000 € de charges transférées. (cf tableau remis en séance).

Gérard MAYAUD évoque l'état dangereux de l'installation d'éclairage du lotissement de Chaillac. Il juge prioritaire de réparer les lampadaires les plus abîmés plutôt que l'éclairage du village de Loissière. Par ailleurs il fait remarquer que sur les 63 villages que compte sa commune seuls 7 ou 8 sont éclairés rendant tout arbitrage très délicat. Cela est d'autant plus difficile que Chaillac est la commune qui va produire le plus d'électricité à partir de l'énergie renouvelable photovoltaïque !

La demande de réhabilitation de l'éclairage public dans la traversée de Lignac, qui avait « passé son tour » en 2018 est conditionnée à un accord de financement au titre de la DETR. Quant aux 2 lignes d'éclairage de la zone artisanale de Saint-Benoît elles sont intégrées dans le budget annexe « locations commerciales ».

Le Président précise qu'il reste encore 230 points lumineux hors norme sur le territoire de la CDC (Bélâbre, Saint-Benoît, Prissac...). Compte tenu du coût exorbitant des tarifs de travaux il estime qu'il faudra encore 5 années pour tout régler sur la base d'une disponibilité de 83 000 € par an.

Voté à l'**unanimité**.

## **6 – Contrat de ruralité**

La consultation des communes dans la perspective d'une mise à jour du contrat n'a amené que peu de retour. Les communes savent bien que ce dispositif n'apporte pas de financement particulier et ne sert qu'à déterminer les priorités dans l'attribution de la DETR.

Le tableau remis est commenté :

- la CDC maintient le projet d'achat de véhicules électriques mais pour 2020,
- Chaillac laisse son projet de création d'un « village contemporain ». Il repose sur l'idée de valoriser les traces du passé minier de la commune (chemin de découverte sur site, reconstitution d'une galerie...) tout en montrant l'avenir avec les nouvelles technologies, en particulier le parc photovoltaïque,
- Saint-Hilaire précise que son projet, prêt à démarrer pourrait être achevé dans l'année,
- Lignac demande le report de son projet,

De nouveaux projets sont collectés :

- la CDC propose d'inscrire la réhabilitation de la maison Margot à Saint-Benoît (logement à l'étage et boutique ou atelier au rez-de-chaussée),
- Parnac présente un espace d'activités aux 5 routes et la réhabilitation de l'ancienne école,
- Bélâbre demande le réaménagement de son plan d'eau,
- Roussines souhaite inscrire un projet d'éco-quartier.

Si la CDC valide ces projets il reviendra à chaque commune signataire du contrat de délibérer sur l'inscription de ces projets au contrat de ruralité qu'elle porte.

Voté à l'**unanimité**.

## **7 – Demandes de subvention DETR 2019**

La première concerne l'éclairage public des communes pour 35 693,76 € sur le budget principal et la seconde l'éclairage des zones d'activité de Saint-Benoît pour 5 786,48 € sur le budget annexe.

Voté à l'**unanimité**.

## **8 – Initiative Brenne : adhésion 2019**

Le montant de l'adhésion est établi à 2 206 €

Voté à l'**unanimité**.

## **9 – Revalorisation indiciaire des agents contractuels**

Alain OVAN demande plus d'informations sur les activités de la chargée de mission patrimoine concernée par ce point. Christian BREC précise qu'elle fera une présentation de l'avancement des dossiers de la candidature au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire et du projet du Prieuré lors d'un prochain Conseil Communautaire. Il rappelle que 80% du salaire est, ou plutôt sera, financé par le programme Leader. En attendant la CDC avance les fonds.

Voté à l'**unanimité**.

## **10 – Questions diverses**

### **\* Camping de Puylagorge à Lignac :**

La propriétaire voit son activité pénalisée par les mauvaises performances de la connexion Internet pour un établissement qui reçoit une nombreuse clientèle étrangère. Une solution technique a été trouvée sous la forme d'un raccordement à une armoire électrique au carrefour de La Rochechevreux. Le coût de 20 000 € pourrait être financé par la Région (6 000 €), le RIP 36 (4 000 €). Reste à trouver 10 000 € entre la CDC convaincue de l'intérêt du maintien de cette activité économique pour le territoire et la propriétaire. Il est décidé de mettre le dossier à l'étude.

Le Président souligne que l'installation prochaine de la fibre sur seulement 3 communes nécessitera un budget de 272 000 € de la part de la CDC.

## **11 – Informations diverses**

La réparation des 2 ponts situés sur Lignac et Chaillac a été estimée à 60 000 € par pont par l'ATD. Cela semble exagéré d'autant que le Département ne finance plus ces opérations, pour lesquelles il faudra faire le choix d'un maître d'œuvre... Le coût sera partagé par moitié entre la CDC et les communes.

A l'interrogation de Daniel LAFORET sur le besoin de ré-éditer les sets de table et les dépliants touristiques de la MOVA qui font défaut au Bureau de tourisme de Saint-Benoît, le Président répond que c'est du ressort de Destination Brenne d'en assurer le financement.

Le Conseil communautaire doit fournir au nouveau syndicat de rivière la liste de ses 5 délégués titulaires et de leurs 5 suppléants respectifs :

Philippe GOURLAY et Martine GARCIA,  
Marcel BOURGOIN et Christine DEJOIE,  
Michel LEON et Gérard MAYAUD,  
Laurent LAROCHE et Alain NEVIERE,  
Bertrand BAILLARGEAT et Alain CAILLÈRE.

Voté à l'**unanimité** pour modifier la délibération n° 2018-12-04.09 du 4 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 20.

**Prochain Conseil Communautaire le mardi 26 mars 2019 à 18H30 à Saint-Gilles.**

Le Président, Philippe GOURLAY

